



JE REJOINS LA CFTC !

Conseiller Sécuriser
Protéger Garantir
Se former Anticiper
Soutenir Accompagner

Nos valeurs

POUVOIR S'OPPOSER
TOUJOURS
PROPOSER

Créée en 1919, la CFTC est un syndicat de salariés, résolument constructif et offrant de réelles possibilités de dialogue. Notre objectif est la défense des intérêts des femmes et des hommes, en les plaçant au centre de nos préoccupations. Ainsi, nous offrons à toute personne, une véritable possibilité d'être informée et soutenue pour faire valoir ses droits.

Ne restez pas isolés face à vos interrogations, **rejoignez-nous.**

Nos services

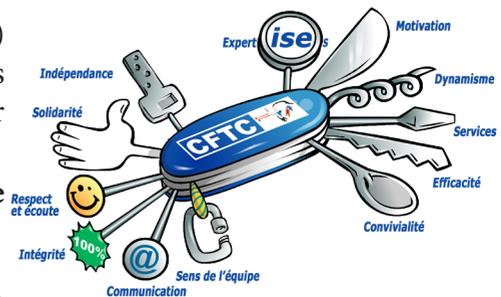
Inclus dans la cotisation :

- L'accès illimité au service juridique, pour toutes questions et conseils relatifs à la législation du travail.
- La défense collective et individuelle dans l'entreprise.
- La défense par un avocat en cas de licenciement ou sanction, sur étude de votre dossier.
- La formation syndicale, économique, environnementale et sociale gratuite.
- Le soutien d'un important réseau de militants de proximité (Unions et Antennes locales).
- La presse syndicale vous apportant de nombreuses informations.
- L'information juridique vie privée pour toute question relative à la consommation, au logement, à la banque, à la fiscalité, à la justice, aux démarches administratives et aux familles.
- Le fonds de solidarité grève : 20 € / jour (à partir du 2ème jour de grève)*.
- Le « secours décès » pour l'adhérent et son conjoint : 1000 €*.

* règlement intérieur disponible sur le site www.cftc-grandest.fr

Services à la carte en supplément :

- **Harmonie Mutuelle** (Groupe VYV) vous propose une mutuelle très avantageuse **réservée aux retraités**. Pour plus de renseignements, nous contacter.
- **Protection Mutuelle et Familiale (PMF)** sur devis, à tarifs préférentiels.
Tél. : 03.90.22.25.80
- **ACL (Avantages Culture & Loisirs)** vous permet d'avoir des avantages Comité d'Entreprise pour tous (billets à tarifs préférentiels) : 1€/mois.
Site internet : www.avantages-culture-loisirs.fr, tél : 03.67.09.14.36



Notre réseau de proximité

Antenne locale de Haguenau

2 marché aux Bestiaux
67500 HAGUENAU
Tél. : 03.88.73.36.33

Réunions
tous les dernier vendredi du mois
à 17h30

Permanences juridiques
tous les jeudis
de 14h à 17h

Antenne locale de Wissembourg

rue du Tribunal
2ème étage
67160 WISSEMBOURG

Réunions
tous les 3ème mardi du mois
à 16h30

Permanences juridiques
tous les 3ème mardi du mois
de 16h30 à 18h30

Attention

ces dates de réunions ou de
permanences juridiques

sont à titre indicatif,
et peuvent être
amenées
à être déplacées
ou annulées

Union locale de Saverne

Le PATIO
133, Grand Rue
67700 SAVERNE

Réunions
tous les 2ème vendredi du mois
à 18h30

Permanences juridiques
tous les 2ème vendredi du mois
de 15h à 17h

Antenne locale de Strasbourg

19 rue de La Haye
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. : 03.88.15.21.21

Permanences juridiques
sur RDV

Union locale de Molsheim

9 rue de l'Eglise
67120 MOLSHEIM
Tél. : 09.50.77.42.84

Réunions
tous les dernier jeudi du mois
à 18h30

Permanences juridiques
tous les dernier jeudi du mois
de 17h à 20h

Antenne locale de Selestat

4 rue du Dr
Oberkirch
67600 SELESTAT
Tél. : 03.67.09.14.36

Réunions
tous les 2ème jeudi du mois à 18h30

Permanences juridiques
tous les vendredis
des semaines paires
de 14h30 à 17h

et bien sûr l'Union Départementale

Une équipe compétente à votre service pour vous élaborer votre
parcours syndical, vous assister lors de différentes négociations et
répondre à vos questions juridiques.

Service juridique **uniquement sur RDV** ou par téléphone / mail
du lundi au vendredi

de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15



Adhérer à la CFTC

Une adhésion est strictement personnelle et confidentielle, votre employeur n'en sera pas informé.

De plus, il ne faut pas confondre adhérer et militer.

Tout adhérent peut devenir militant, et nous vous y encourageons, mais c'est un choix personnel que personne ne vous imposera.

Adhérer à la CFTC vous permet avant tout d'avoir accès à de nombreux services.

Etre adhérent implique le paiement d'une cotisation syndicale. Pour cela, il suffit de nous retourner par courrier le bulletin ci-joint, dûment complété et signé, en y joignant votre RIB. Vous pouvez également adhérer directement en ligne sur CFTC-67.FR.



Les cotisations seront prélevées automatiquement sur votre compte bancaire tous les 2 mois (en date du 5), avec les avantages suivants :

- Aucune démarche particulière à faire auprès de votre banque.
- Répartition de la cotisation sur toute l'année, pour la rendre plus transparente dans le budget familial.
- Envoi, chaque début d'année, d'une attestation annuelle de paiement, vous permettant de retranscrire sur votre déclaration de revenus le montant indiqué, afin de **bénéficier d'un crédit d'impôt de 66 % du total cotisé**. Si vous n'êtes pas imposable, celui-ci sera viré sur votre compte par l'administration fiscale. Si vous déclarez les frais réels, vous ne bénéficierez pas du crédit d'impôt tel quel, mais vous pourrez ajouter à ces frais la somme totale cotisée et ainsi réduire votre revenu imposable.



En cas de résiliation, celle-ci se fait sur demande écrite de votre part, à envoyer par courrier recommandé à votre Union Départementale CFTC.

Cotisations 2025

CATEGORIE	MONTANT MENSUEL*	Crédit d'impôt à récupérer l'année suivante	COUT MENSUEL REEL
PROFESSIONNELLE			
Ouvrier / Employé	12,85 €	-8,48 €	4,37 €
Technicien / Agent de maîtrise	15,55 €	-10,26 €	5,29 €
Cadre et assimilé	17,30 €	-11,42 €	5,88 €

* prélèvement tous les 2 mois = montants à multiplier par 2

Nous vous remercions vivement pour la confiance que vous nous témoignez et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact

UNION DEPARTEMENTALE CFTC DU BAS-RHIN

19, rue de La Haye

CS70052 SCHILTIGHEIM

67014 STRASBOURG CEDEX

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Tél. : 03.88.15.21.21 - Courriel : syndicat@cftc-67.fr

Site internet : www.cftc-grandest.fr - Site d'adhésion : CFTC-67.FR